

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 AVRIL 2016

1/5 - FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL – DEMANDE DE SUBVENTION

Les mesures adoptées par la loi de finances 2016 traduisent la volonté du gouvernement de soutenir les projets d'investissement des collectivités. L'effort de l'Etat se concrétise par la mobilisation de 800 M€ destinés à la création d'un Fonds de Soutien à l'Investissement public Local.

Ce fonds est composé de deux enveloppes :

- la première consacrée aux grands projets d'investissement des communes et des EPCI à fiscalité propre, ciblée autour de sept thématiques éligibles : la rénovation thermique, la transition énergétique, le développement des énergies renouvelables, la mise aux normes des équipements publics, le développement d'infrastructures en faveur de la mobilité, le développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements, la réalisation d'hébergement et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants,
- la deuxième consacrée à l'accompagnement des investissements des bourgs-centres et villes de moins de 50 000 habitants ayant des charges spécifiques de centralité et assurant une fonction de polarité pour leur bassin de vie de proximité.

La région Les Hauts de France bénéficie, à ce titre, de 45,6 M€ pour la première enveloppe et 25,4 M€ pour la seconde enveloppe.

La Ville de Mons en Barœul peut prétendre à bénéficier de fonds issus de la première enveloppe au titre de la mise aux normes des équipements publics, dans le cadre de la mise en œuvre de la première phase de l'Agenda d'accessibilité programmée des bâtiments municipaux validé en fin d'année 2015.

Cette première phase de travaux de mise aux normes d'accessibilité, objet de la présente demande de subvention, démarrera en 2016, pour un montant de travaux estimé à 528 661 € HT. Les établissements concernés seront un établissement d'accueil de la petite enfance, trois écoles maternelles, quatre écoles élémentaires, deux gymnases, un stade, des locaux à usage locatif et associatif, l'accueil de jour « Les Charmilles », l'église Saint Pierre et l'Hôtel de Ville.

La subvention peut être sollicitée dans la limite de 80 % de la dépense prévisionnelle.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Dépenses prévues :

Travaux :	528 661,00 €
TVA 20% :	105 732,20 €
Total TTC :	634 393,20 €

Financement :

Etat – FSIL (80% montant HT) :	422 928,80 €
Ville de MONS EN BAROEUL :	211 464,40 €
Total TTC :	634 393,20 €

Il est proposé au conseil municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'Etat au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local pour cette opération et à signer tout document y afférent,
- d'imputer les recettes attendues à l'article fonctionnel 912, compte nature 1381.